

FINANCIERE PICHET
Société par actions simplifiée au capital de 500.950.770 euros
Siège social : 7-15 rue Gerda Taro - 75013 PARIS
501 418 495 RCS PARIS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
DU 1^{er} JUILLET 2026**

Le 1^{er} juillet 2026,
A 14 heures,

Monsieur Patrice PICHET,
demeurant 19 rue de Penthièvre, 75008 PARIS

agissant en qualité de Président de la **société FINANCIERE PICHET** sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives à la réalisation de la réduction de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2026.

Le Président rappelle :

- que l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 29 mai 2026 a décidé une réduction du capital social d'un montant maximum de 878.861,00 euros pour le ramener de 500.950.770 euros à 500.071.909 euros par voie de rachat de 37 actions de 23 753 euros chacune, au prix unitaire de 28.654,00 euros ;
- qu'il a décidé ce jour, au vu de l'absence d'opposition, la réalisation de la réduction de capital ;
- qu'une offre d'achat, contenant toutes les mentions exigées par la loi, a été adressée à chaque associé en date du 1^{er} juin 2026 ;
- que les demandes de rachat devaient être déposées au siège social avant le 30 juin 2026.

Le Président détaille ensuite les offres de vente régulièrement déposées au siège social, dans les délais impartis, par les associés :

- 1) Monsieur Patrice PICHET, propriétaire de 6.344 actions en pleine propriété et 9.692 actions en usufruit, **n'a pas offert à la vente d'action** ;
- 2) Madame Diane PICHET, propriétaire de 3 actions, **n'a pas offert à la vente d'action** ;
- 3) Monsieur Benoît PICHET, propriétaire de 4.207 actions, **a offert la vente de 13 actions en pleine propriété** ;
- 4) Monsieur Aymeric PICHET, propriétaire de 211 actions en pleine propriété et 2.423 actions en nue-propriété, **a offert la vente de 6 actions en pleine propriété** ;

- 5) Monsieur Corentin PICHET, propriétaire de 211 actions en pleine propriété et 2.423 actions en nue-propriété, **a offert la vente de 6 actions en pleine propriété ;**
- 6) Monsieur Gauthier PICHET, propriétaire de 211 actions en pleine propriété et 2.423 actions en nue-propriété, **a offert la vente de 6 actions en pleine propriété ;**
- 7) Monsieur Thomas PICHET, propriétaire de 211 actions en pleine propriété et 2.423 actions en nue-propriété, **a offert la vente de 6 actions en pleine propriété.**

Après examen, le Président constate que les offres reçues portent sur un nombre d'actions égal au nombre des actions à racheter et qu'il peut être donné satisfaction à chacune des offres ; qu'en conséquence, les rachats sont opérés ainsi qu'il suit :

- ✓ à Monsieur Patrice PICHET, 0 action ;
- ✓ à Madame Diane PICHET, 0 action ;
- ✓ à **Monsieur Benoît PICHET, 13 actions ;**
- ✓ à **Monsieur Aymeric PICHET, 6 actions ;**
- ✓ à **Monsieur Corentin PICHET, 6 actions ;**
- ✓ à **Monsieur Gauthier PICHET, 6 actions ;**
- ✓ à **Monsieur Thomas PICHET, 6 actions.**

Les actions rachetées sont annulées à compter de ce jour et les sommes dues aux associés au titre de cette réduction de capital, leur seront versées au siège social à compter du 2 juillet 2026.

En conséquence des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés ci-dessus visée ainsi que des constatations qui viennent d'être faites, le Président constate que le capital de la Société se trouve réduit à la somme de 500.071.909 euros et que la modification des statuts décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2026 est devenue définitive.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Patrice PICHET
Président

